

Maîtriser les mécanismes de l'Assurance dommages ouvrage – ACDO

Assimilez les particularités du contrat d'assurance dommages ouvrage

Code produit : ACDO

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 14.0

Tarif :

Eligible DDA : oui

Public :

gestionnaires de sinistres construction ayant déjà connaissance des bases de l'assurance construction

Prérequis :

aucun

Objectif

- maîtriser les mécanismes de l'assurance dommages ouvrage

Programme de la formation

1-Introduction

- Du régime antérieur à la loi du 4 janvier 1978 à la réforme Spinetta
- De l'ordonnance du 8 juin 2005 à l'arrêté du 19 novembre 2009

2-Opération de construction

- Définition
- Déroulement de l'opération de construction
 - Phases de l'opération
 - Rôle des différents intervenants

3-Assurance dommages ouvrage

- Nature du contrat
 - Domaine d'application
 - Personnes soumises à l'obligation
 - Bénéficiaire de la garantie

- Type de travaux soumis à l'obligation
- Sanctions attachées au défaut d'assurance
- Contenu de la police
 - Délimitation du risque assuré
 - Durée
 - Montant et limites des garanties
- Fonctionnement du contrat
 - Obligations de l'assuré
 - Obligations de l'assureur

4-Sinistres dommages ouvrage

- Règlement dans le cadre du préfinancement
- Remboursement dans le cadre du recours
 - Recours hors convention
 - Recours dans le cadre de la CRAC (Convention de Règlement d'Assurance Construction)
 - Principe de la convention
 - Expertise et dossier commun d'instruction de sinistre
 - Procédure de règlement
 - Dispositions diverses

Moyens d'évaluation

Méthodes pédagogiques

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques • Questionnaire de satisfaction chaud complété par chacun à l'issue du stage • Questionnaire d'évaluation froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage | <ul style="list-style-type: none"> • Exposés à partir d'un diaporama • Échanges d'expériences • Réalisation d'exercices pratiques • Présentations et commentaires des principales jurisprudences |
|--|--|